



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCHAINES REUNIONS

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

↯ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, entre 9 heures et 10 heures, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

↯ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le **SAMEDI 2 FEVRIER 2019** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 27 JANVIER 2019**, y compris les matchs arrêtés

→ Le **SAMEDI 9 FEVRIER 2019** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 3 FEVRIER 2019**, y compris les matchs arrêtés

→ Le **SAMEDI 16 FEVRIER 2019** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 10 FEVRIER 2019**, y compris les matchs arrêtés

→ Le **SAMEDI 23 FEVRIER 2019** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 17 FEVRIER 2019**, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.